

Deuxième séance, mercredi 20 mars 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Communications de la présidence. – Commissions. – Assermentation. – Projet de décret N° 48 relatif aux naturalisations; entrée en matière et lecture des articles. – Motion M1013.12 Claude Brodard/Yvan Hunziker (exonération partielle des gains de loterie jusqu'à concurrence de 3000 frs – art. 25 LICD); prise en considération. – Motion M1014.12 Xavier Ganioz (déductions des primes pour l'assurance perte de gain maladie/APG: doublement du montant des déductions maximales); prise en considération. – Postulat P2009.12 Solange Berset/Pascal Grivet (étudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et création d'une charte «achats»); prise en considération. – Election. – Demande de procédure accélérée relative à la Motion M1021.13 Pierre Mauron/Xavier Ganioz (investissement/financement en faveur de l'imprimerie St-Paul); vote sur l'urgence. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Urs Affolter, Vincent Brodard, Eric Collomb, Gaétan Emonet, Ueli Johner-Etter, Rose-Marie Rodriguez, Nadia Savary, Erika Schnyder et Roger Schuwey.

Sans justification: M. Marc-Antoine Gamba et M^{me} Benadette Hänni-Fischer.

MM. et M^{me} Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. La Commission des pétitions s'est réunie ce matin et a procédé à une reconstitution et une nomination de ses président et vice-présidente en remplacement de MM. les Députés Claude Brodard et Daniel Brunner. Ont été élus ce matin à la présidence de la Commission des pétitions M. le Député Sébastien Frossard et à la vice-présidence M^{me} la Députée Nicole Lehner-Gigon. Toutes nos félicitations (*applaudissements*).

Lors de la séance de ce jour, le Bureau a décidé de reporter à une date ultérieure la discussion sur le point 4, motion M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd concernant la facilitation de la création d'installations photovoltaïques dans le canton. Le point 4 du programme est donc retiré de l'ordre du jour.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 20 mars 2013

Rapport sur l'activité de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour l'année 2012

Jean-Daniel Wicht, président, Solange Berset, Bruno Fasel-Rogg, Denis Grandjean, Bernadette Hänni, Markus Ith, Yves Menoud, Roland Mesot et Ruedi Schläfli.

Projet de loi N° 49 modifiant la loi sur l'énergie

Gilles Schorderet, président, Antoinette Badoud, Eric Collomb, Dominique Corminboeuf, Jean-Pierre Doutaz, Pascal Grivet, Bernadette Hänni, Yvan Hunziker, Gabriel Kolly, Christa Mutter et Daniel Riedo.

Projet de loi N° 50 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LALAMal) (réduction de primes)

Chantal Pythoud, présidente, André Ackermann, Marie-Christine Baechler, Bruno Boschung, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Gargenthini Python, Markus Ith, Michel Losey, Bernhard Schafer, Ruedi Vonlanthen et Markus Zosso.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Annegret Weidling élue par le Grand Conseil assesseure au tribunal de la Sarine lors de la séance du 19 mars 2013.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction

qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. (Applaudissements)

Projet de décret N° 48 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à dix reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 119 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 96 dossiers, 23 dossiers ayant été recalés pour diverses raisons. Si, comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret, 160 personnes obtiendront le droit de cité fribourgeois et par là la nationalité helvétique. Il est à relever que sur ces 160 personnes, plus de la moitié, soit 85, sont originaires d'un des 27 pays de l'Union européenne: 27 de France, 26 du Portugal, 12 d'Italie, 4 de Suède, 3 d'Allemagne, 3 de Roumanie, 1 de Hollande, 1 de Belgique et 1 d'Angleterre. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel qu'il vous est présenté, avec une modification que je vous commenterai à l'article premier, soit un changement de nom.

La Commissaire. Je vous prie d'accorder la bienvenue aux personnes qui ont été approuvées par la Commission des naturalisations.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, au N° 77, M^{me} Pulvirenti née Jovanovic ne portera plus que le nom de Jovanovic. En effet, suite à son divorce, la requérante reprend son nom de jeune fille.

> Adopté.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.
> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 84 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 84.

Se sont abstenus:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 2.

Motion M1013.12 Claude Brodard/Yvan

Hunziker

(exonération partielle des gains de loterie jusqu'à concurrence de 3000 francs – art. 25 LICD)²

Prise en considération

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Il me semble important et nécessaire de rappeler ici les principales raisons du dépôt de la présente motion avec mon collègue Hunziker. En effet, certains éléments développés dans notre motion n'ont pas été

¹ Message pp. 276ss.

² Déposée et développée le 9 octobre 2012, BGC p. 2221; réponse du Conseil d'Etat le 19 février 2013, BGC pp. 330ss.

repris dans la réponse de notre exécutif. Par notre motion, nous voulions entre autres favoriser une bonne fréquentation des lotos organisés en faveur de nos clubs sportifs, de nos associations culturelles, sociétés de musique et de chant, mais aussi soutenir les grandes loteries, notamment la Loterie romande dont les bénéfices sont aujourd’hui intégralement reversés à des institutions d’utilité publique. Pour Fribourg, en 2011, ce ne sont pas moins de 332 d’entre elles, actives dans les domaines de la santé, de la culture, du patrimoine et de l’environnement qui ont bénéficié d’aide pour plus de 13 millions de francs. Sous les angles technique et fiscal, notre motion vise à atténuer l’écart d’imposition par rapport aux gains faits dans les casinos, qui sont eux totalement exonérés pour les joueurs. Notre motion permettrait de diminuer le risque d’erreur et d’oubli dans les obligations fiscales des gagnants aux jeux de loterie et enfin d’adapter notre loi fiscale cantonale à celle sur l’harmonisation des impôts directs des cantons.

En fixant le montant de la franchise à 3000 francs, nous voulions tenir compte de la faible probabilité de gagner à la loterie. En effet, tout le monde le sait, les joueurs pourtant réguliers devront attendre statistiquement plusieurs années pour gagner une somme supérieure ou égale à 1000 francs. En misant entre 10 et 20 francs par tirage, on arrive facilement à des mises payées supérieures à 1000 francs par année. Cependant, et c’est là le hic, l’année durant laquelle aucun gain ne survient, ces mises ne sont pas déductibles et sont simplement ignorées. Pourtant, ce sont bien des dépenses réelles. C’est dans ce cas-là que la notion de capacité contributive du contribuable devient entravée. C’est pour cela qu’une franchise de 3000 francs est plus juste et à tout son sens.

Que dire maintenant de la réponse du Conseil d’Etat? Si elle prend en considération partiellement notre demande, elle reste cependant frileuse. Privilégier la solution fédérale en estimant et pensant que la plupart des cantons en feront de même est un argument trop simpliste. D’ailleurs, le canton de Neuchâtel prévoit déjà une franchise de l’ordre de 4000 francs et celui de Berne de 5000 francs. Ces deux exemples sont parlants et on ne peut pas dire que ces deux cantons ont des finances particulièrement pérennes. Preuve en est que l’argument financier d’une baisse des recettes fiscales doit être considéré comme secondaire dans ce débat!

Cela étant dit, par gain de paix, d’entente avec l’autre motionnaire, nous allons provisoirement, je dis bien provisoirement, nous rallier à la position du Conseil d’Etat tout en n’excluant pas, à moyen terme lorsque tous les cantons auront modifié leurs lois fiscales, de reprendre ce dossier.

Aussi, nous proposons-nous d’accepter le fractionnement de notre motion et la modification de notre loi fiscale pour exonérer les gains de loterie jusqu’à 1000 francs uniquement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l’Union démocratique du centre a étudié avec attention la motion de nos collègues Brodard et Hunziker. Notre groupe soutient l’idée de principe d’exonérer fiscalement les petits gains de loterie. Cela permettra de réduire les tracasseries administratives et

évitera qu’un gagnant de 100 francs à une tombola villageoise tombe sous le coup de l’évasion fiscale s’il omet de déclarer ce gain inattendu.

En ce qui concerne le montant, nous suivons la proposition du Conseil d’Etat de mettre une limite à 1000 francs, ce qui a l’avantage de correspondre à la pratique fédérale. Nous trouvons la proposition de 3000 francs excessive. A ce sujet, le groupe de l’Union démocratique du centre remarque que le Conseil d’Etat est davantage enclin à exonérer les gains de loterie que les indemnités forfaitaires en matière d’aide à domicile.

Le groupe de l’Union démocratique du centre soutiendra donc, à la majorité de ses membres, le fractionnement de la motion et l’établissement de la franchise à 1000 francs.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec attention la motion de nos collègues et a étudié également la prise de position du Conseil d’Etat. Nous résumons ainsi la situation.

Il est tout d’abord difficile de comparer les gains de loterie aux gains en casino. Il y a des similitudes bien sûr, c’est une évidence. Il y a aussi des différences, la réponse du Conseil d’Etat en fait la preuve. On ne peut donc pas parler dans ce dossier d’inégalité totale entre les deux traitements.

Deuxièmement, nous avons pris connaissance de la décision de la Confédération de fixer une franchise de 1000 francs sur ces gains. Nous constatons également que de nombreux cantons pratiquent d’ores et déjà cette franchise et ce montant de 1000 francs.

En conclusion, nous partageons les conclusions du Conseil d’Etat et suivrons, à l’unanimité, ses propositions pour le traitement de cette motion.

Bosson François (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec attention la proposition des motionnaires de modifier l’article 25 de la loi sur les impôts cantonaux directs en introduisant une exonération d’impôts jusqu’à concurrence d’un montant de 3000 francs. Tout comme lui, nous trouvons que nous pouvons améliorer la situation dans ce domaine.

Il n’est pas possible de chiffrer le coût d’une exonération partielle des gains de loterie, tout d’abord parce qu’ils sont aléatoires et, d’autre part, parce qu’ils sont noyés dans le poste 3.2.10 de votre déclaration fiscale avec les importants rendements généreusement accordés sur les capitaux d’épargne! Je constate qu’après la statistique sur les sans-papiers, c’est la deuxième statistique qui fait défaut à ce Parlement pour se prononcer durant cette session.

Il est exact que les gains de loterie sont actuellement impposables au niveau cantonal mais également en ce qui concerne l’IFD. Le Parlement fédéral a d’ailleurs décidé de simplifier les choses puisqu’une franchise de 1000 francs sera introduite le 1^{er} janvier 2014. Le montant de 1000 francs semble avoir rapidement fait l’objet d’un consensus au niveau fédéral; il

faut donc croire que c'est un bon plafond! Tout comme le Conseil d'Etat, nous pensons qu'il est judicieux de s'y tenir.

En résumé, nous allons dans le sens du Conseil d'Etat et des motionnaires et vous proposons d'introduire une franchise de 1000 francs et non 3000 francs. Nous acceptons les propositions du Conseil d'Etat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a examiné avec attention tous les recoins de cette motion pour trouver un argument qui parlerait en sa faveur; on n'en a pas trouvé!

Aussi, le groupe Alliance centre gauche va refuser cette motion et également son fractionnement. Nous pensons que les gains de loterie sont un revenu comme un autre même si son acquisition est moins pénible que pour d'autres et il ne faut donc pas le défiscaliser.

D'autre part, l'argument qu'il faudrait pouvoir déduire les mises nous semble encore plus erroné puisque vouloir favoriser, soutenir la culture, le sport et le social par le biais des jeux de hasard nous semble un contour tout à fait inutile. Il nous semble beaucoup plus judicieux de recommander aux contribuables de soutenir directement par leurs dons le social, la culture et le sport. Ainsi, ils sauront un peu plus précisément où va leur argent et, en plus, c'est déjà déductible!

Pour résumer, nous refusons toutes les variantes de cette motion ainsi que son fractionnement.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Juste pour répondre à M^{me} Mutter, les dons sont déjà déductibles de la feuille d'impôts; c'est déjà une inégalité par rapport aux gains.

En déposant cette motion, notre but était simple: permettre aux plus chanceux d'entre nous de bénéficier de leur gain gagné lors d'une loterie ou loto et ce jusqu'à une hauteur de 3000 francs sans avoir à culpabiliser de devoir payer un impôt! Dans sa réponse, le Conseil d'Etat pense que les cantons vont suivre la loi fédérale. Or, force est de constater que deux d'entre eux ont déjà mis en œuvre leurs lois sur les impôts et sur les gains de loterie et que ces cantons sont encore plus généreux que notre motion ne le demande.

Notre Conseil d'Etat est frileux et sa réponse ne peut nous satisfaire. En effet, je pense que c'est une minorité de citoyens qui a la chance de gagner des gains à la loterie entre 1000 et 3000 francs. L'impact négatif sur les impôts est, à mon avis, quasi nul. La proposition du Conseil d'Etat de fractionner notre motion est une proposition «à la petite semaine» sans penser aux organisateurs de manifestations qui cherchent sans cesse de nouvelles idées pour renflouer leur caisse sans augmenter leurs cotisations. Je pense aujourd'hui qu'il vaut mieux avoir un petit peu que rien du tout, comme le désire notre gouvernement! C'est pour cette raison que je vous demande, comme l'a déjà fait mon cosignataire, le député Brodard, d'accepter le fractionnement notre motion, comme le préconise le Conseil d'Etat.

Je peux assurer les différents responsables d'organisation de manifestations que nous restons attentifs à ce qui va se faire

dans la plupart des cantons pour que Fribourg ne soit pas le dernier de classe!

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, merci aux motionnaires d'accepter la proposition du Conseil d'Etat de fractionner et d'accepter la déduction qui va jusqu'à 1000 francs! Vous l'avez constaté, on l'a mis dans la réponse, le Conseil d'Etat est fidèle à sa ligne puisqu'il a déjà répondu dans le même sens à une question écrite de M. le Député Ganioz, ceci le 23 octobre de l'année dernière; donc il est fidèle.

En réponse à M. le Député Kolly, je dirais simplement qu'on n'est pas allé jusqu'à 3000 francs parce que nous aurions été proches de l'exonération de l'indemnité forfaitaire. On est donc quand même conséquent avec ce que nous proposons et avec ce que nous avons proposé dans d'autres circonstances. Si M. le Député Claude Brodard affirme que la probabilité de gagner est extrêmement faible, moi, je vous dirais que le 100% des joueurs peut gagner...

A M. le Député Bosson, qui parle de statistiques, je dirais que lorsque vous gagnez 1000 ou 3000 francs, n'oubliez pas de les déclarer... si vous avez gagné bien entendu. Ne faites pas du zèle!

Pour terminer, permettez-moi de vous donner encore une explication complémentaire. J'ai bien compris que Messieurs les motionnaires souhaitent suivre de près ce qui se passe dans les autres cantons. Je vous conseille de suivre aussi de près ce qui se passe au niveau de la Confédération. Vous le savez, le Conseil fédéral a fixé déjà cet hiver, au mois de février, les grandes lignes de la future législation sur les jeux d'argent qui met en œuvre le nouvel article constitutionnel sur lequel le peuple s'est prononcé. Aujourd'hui, nous avons deux lois. Il risque d'y avoir une loi, en tout cas c'est l'objectif du Conseil fédéral. Dans ce cadre-là et dans votre argumentation, MM. les motionnaires, vous avez parlé d'inégalité avec les casinos. J'aimerais dire que les casinos paient des impôts mais directement sur le produit brut et les casinos B, tels que Fribourg, sont imposés aujourd'hui. Je souhaite simplement que ces casinos continuent d'être imposés, qu'on puisse encaisser quelque chose pour le redistribuer sous différentes formes.

En fonction de ce qui se passera au niveau de la Confédération – le projet du Conseil fédéral devrait, je dis bien «devrait», être mis en consultation d'ici à l'automne 2013. On verra ce qui sera proposé, respectivement ce qui sera proposé aux Chambres fédérales et la suite qui pourrait y être donnée.

Avec ces quelques considérations, je vous incite à suivre les propositions du Conseil d'Etat.

> Au vote, le Grand Conseil accepte de fractionner cette motion par 79 voix contre 13; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung

(SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Sigg (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 79.

Ont voté non:

Chassot (SC, ACG/MLB), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 13.

S'est abstenu:

Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 1.

- > Au vote par assis et levé (*système électronique défaillant*), la prise en considération de cette motion en ce qui concerne la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs en vue d'exonérer les gains de loterie jusqu'à 1000 francs est acceptée par 86 voix contre 6.
- > Au vote par assis et levé (*système électronique défaillant*), la prise en considération de cette motion en ce qui concerne la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs en vue d'exonérer les gains de loterie jusqu'à 3000 francs est rejetée à une majorité évidente.
- > Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale conforme à la décision ci-dessus dans le délai d'une année.

**Motion M1014.12 Xavier Ganioz
(déductions des primes pour l'assurance
perte de gain maladie (APG): doublement du
montant des déductions maximales)¹**

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis membre et employé du syndicat UNIA.

En matière d'assurance perte de gain maladie, les salariés ne peuvent pas déduire leurs primes sur le certificat de salaire annuel avant l'indication du salaire net mais seulement en fin de document, sous le chiffre 15 du certificat, ce qui ne permet pas de déduction fiscale en soi. Seule possibilité offerte aux salariés, déduire ces primes dans la déclaration d'impôts selon un régime forfaitaire de 1500 francs pour les personnes mariées et de 750 francs pour les autres au maximum.

Lors des permanences fiscales mises chaque année à la disposition des contribuables par les principales organisations de travailleurs du canton – SYNA, UNIA, le SEV – il est ressorti que le forfait déjà mentionné se révèle, à de très nombreuses reprises, nettement inférieur à la totalité des primes effectivement payées.

Sur la base de ce constat et pour tenir compte des frais effectifs auxquels les salariés sont contraints, je propose le doublement de la déduction forfaitaire afin que celle-ci puisse atteindre 3000 francs pour les personnes mariées et 1500 francs pour le reste des contribuables.

Le Conseil d'Etat n'approuve pas cette idée en soulignant que notre canton est déjà fort généreux en comparaison intercantonaire et que l'acceptation de cette motion aurait une incidence financière qui se révélerait importante. Je reconnais que le projet présenté a un coût, plus de 7 millions par année. Je ne conteste pas les chiffres avancés. Mais, dans une période où on nous annonce et répète sans cesse les rigueurs les plus sévères pour les finances de l'Etat, il faut savoir donner un signal positif aux contribuables, ceci d'autant qu'il s'agit de considérer ce que les salariés dépensent effectivement et non pas une proposition de baisse aveugle d'impôt.

De plus, le projet présenté se propose aussi de répondre à une injustice flagrante entre employés car, en effet, pour ce qui est de l'assurance APG en cas de maladie, certaines entreprises prennent entièrement à leur charge les allocations alors que les autres en laissent une partie non négligeable à la charge du salarié. Comme la déduction fiscale actuelle, strictement forfaitaire, ne se révèle pas à la hauteur de ce que les employés doivent engager, le doublement de cette limite maximale permettrait de résoudre l'inéquité entre travailleurs.

C'est en ces termes que je vous propose d'accepter cette motion.

¹ Déposée et développée le 9 octobre 2012, BGC p. 2222; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2013, BGC pp. 333ss.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). In der Rubrik 4.120 verlangt der Motionär Xavier Ganioz, die Abzüge zu verdoppeln. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei lehnt dieses Begehrten einstimmig ab. Dies aus folgenden Gründen.

Die Abzüge für diverse Versicherungen, auch Lebensversicherungen, sind ja in dieser Rubrik enthalten. Es geht also wenn wir die Abzüge verdoppeln nicht nur um Erwerbsausfallversicherungen, sondern auch Steuerpflichtige mit anderen Versicherungspolicen kämen so in den Genuss der Abzugserhöhung. Die Abzugserhöhung würde daher breit wirken und somit keine Ungerechtigkeiten beseitigen. Es gibt auch Versicherte, bei denen die Prämien vom Arbeitgeber bezahlt werden und die in diesem Sinne keine Möglichkeit hätten, außer sie hätten teure Lebensversicherungspolicen. Diese Versicherten haben heute bereits 1500 Franken, respektive 750 Franken als Abzug zur Verfügung.

Der Kanton Freiburg ist bereits – sie haben es in der Zusammenstellung gesehen – sehr grosszügig bei Versicherungsprämienabzügen. Dies ist der Hauptgrund, warum unsere Fraktion zum Begehrten nein sagt.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Granioz diskutiert und behandelt. Die Motion verlangt eine Gesetzesänderung über die direkten Kantonssteuern, Artikel 34 Abs. 1, wobei es um eine Verdoppelung der Abzüge «Übrige Versicherungsbeiträge» geht. Im Vergleich mit dem Nachbarkanton Bern profitieren wir Freiburger betreffend Versicherungsabzüge von einer grosszügigen Handhabung. Beträgt der Abzug für zusätzliche Versicherungsabzüge bei uns 10 060 Franken – inbegriffen Krankenkasse, Lebensversicherung, übrige Versicherung 3b, Zinserträge –, wird dieser zusätzliche Abzug in Bern bei Einzahlung von Zweiäulen oder Säule 3a-Prämien auf maximum 4600 Franken herabgestuft. Nicht außer Acht lassen darf man die Steuerertragseinbusse bei Kanton, Gemeinde und Kirche.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sieht somit keine triftigen Gründe, die Versicherungsabzugsmöglichkeit zu ändern und unterstützt den Antrag des Staatsrates, die Motion Granioz abzulehnen.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt la motion Gagnioz. Pour une fois qu'un socialiste propose un allègement fiscal, je ne peux m'empêcher d'applaudir des deux mains!

Je soutiendrai donc, avec une partie de mon groupe, la motion en question. Nous estimons qu'il faut décharger nos contribuables à chaque fois que c'est possible. Inventer des prétextes pour dire non, uniquement parce que la proposition ne vient pas de son propre groupe, j'appelle cela de la politique politique, voire de la mauvaise foi! Je parle au nom du groupe.

Der andere Teil der Gruppe beleuchtet die Motion Ganioz aus technischer beziehungsweise finanzieller Sicht. Aus technischer Sicht sollte die Problematik auf dem Lohnausweis gelöst werden. Die Abzüge sollten vor der Ziffer erfolgen, wel-

che das zu versteuernde Nettoeinkommen festlegt. Dies ist jedoch ein Problem, welches auf Bundesstufe gelöst werden müsste. Aus finanzieller Sicht laufen wir Gefahr, durch viele kleine Steuererleichterungen eine generelle Steuersenkung zu verunmöglichen.

Aus diesen beiden Gründen lehnt ein Teil der Freisinn-demokratische Fraktion die Motion Ganioz ab.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Pour une fois que le groupe socialiste présente une diminution d'impôts, je n'applaudis pas et je suis extrêmement sceptique. C'est d'ailleurs le cas de tout le groupe Alliance centre gauche!

Effectivement, si l'argumentation présentée par notre collègue Ganioz pour réintroduire une certaine équité entre les employés et d'autres catégories de population peut sembler légitime, l'effort demandé à l'Etat en cette période de réduction drastique des subventions – on le voit déjà dans l'établissement du budget et dans toutes les discussions sur l'avenir financier du canton – me semble avoir un effet négatif pour la population concernée proportionnellement plus important que le petit gain dont elle pourrait profiter en raison du doublement de la déduction.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, je ne pourrai pas soutenir la motion mais le groupe Alliance centre gauche va, je pense d'une manière générale, s'abstenir sur cette décision.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Alle die mich kennen, wissen, was ich tue. Ich möchte der Informationspflicht trotzdem nachkommen und bestätigen, dass ich nach wie vor Generalagent einer grossen, berühmten Westschweizer Versicherungsgenossenschaft bin.

Bekanntlich können die AHV- und BVB-Beiträge von den Steuern abgezogen werden, da bei der Pensionierung der Bezüger die Rente zu hundert Prozent als Einkommen versteuert werden muss. Daher ist es auch logisch, den Arbeitnehmerbeitrag für die Krankentaggeldversicherung, welche bei Krankheit den Lohn während zwei Jahren garantiert, von den Steuern zu befreien, denn bei dessen Auszahlung wird der Betrag wieder zu hundert Prozent als Einkommen versteuert. Diese Versicherung ist für den Lohnbezüger lebenswichtig, würde er sonst die gesetzliche Lohnvorzahlungspflicht nur für einige Monate erhalten. Der Staat hat also ein Interesse daran, die Steuerbefreiung zu gewähren.

Der Staatsrat führt uns vor Augen, dass der Kanton Freiburg schon sehr hohe Abzüge toleriert. Er verschweigt aber, dass unser Kanton für die natürlichen Personen immer noch die Steuerhölle bedeutet, wenn man den Schweizervergleich anstellt. Der Staat sollte also dankbar sein, wenn seine mindigen Bürgerinnen und Bürger für das Alter und für die Krankheit vorsorgen. Die Motion unseres SP-Kollegen zielt somit in die richtige Richtung und entlastet die Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer, die Eltern, die Arbeitgeber und schlussendlich auch den Staat, weil Sie nicht zum Sozialfall werden, meine Damen und Herren. Es ist somit auch mein Bestreben, die grossen Bemühungen der Arbeitnehmer und

der Arbeitnehmerinnen und der Arbeitgeber anzuerkennen und eine kleine Steuererleichterung anzunehmen.

In diesem Sinne unterstütze ich die Motion der SP, denn wo die SP Recht hat, da hat sie Recht. Heute umso mehr, weil wir vor einigen Minuten einer Motion zugestimmt haben, um die Lottospieler zu belohnen. Nach den bisher gehörten Voten muss ich feststellen, dass die bürgerlichen Parteien dagegen sind. Das verstehe ich nicht. Bis heute meinte ich immer, die Linken sitzen gegenüber von mir. Heute muss ich feststellen: Ich sitze mitten drin.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La motion du député Ganioz a le mérite de relever un problème bien réel en ce sens que certains salariés ne peuvent aujourd’hui, dans certains cas, pas déduire intégralement les primes d’assurance perte de gain maladie. Ceci est d’autant plus regrettable que les indemnités perte de gain perçues par un employé malade sont, quant à elles, entièrement imposables. Cela vient d’être dit: un revenu entièrement imposable, mais des frais d’acquisition du revenu pas entièrement déductibles!

Cependant, il y a un hic. Le moyen proposé pour y remédier, à savoir doubler l’abattement forfaitaire pour les primes d’assurance perte de gain et les primes d’assurance-vie n’est pas le bon, à mon avis. En effet, ces retenues sociales devraient pouvoir être retranchées directement sur le certificat de salaire du collaborateur. Ainsi le salaire net effectivement encaissé deviendrait imposé et une majoration de la déduction ne serait donc plus nécessaire.

Dans ce sens-là, j’invite le Conseil d’Etat à relayer ces débats en intervenant auprès de la Conférence suisse des impôts pour modifier la pratique relative à l’établissement du certificat de salaire. Ceci irait aussi dans le sens d’une simplification en la matière.

C’est dans ces sentiments partagés que je vais m’abstenir lors du vote.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l’ensemble des intervenants. On constate qu’il y a des pour, qu’il y a des contre. Quand M. le motionnaire parle de générosité et demande un signal positif, sans revenir sur tous les détails, je crois que le canton de Fribourg, dans ce domaine-là, est généreux et le signal positif a déjà été donné! D’ailleurs, le député Paul Herren l’a signalé, l’ensemble des déductions se monte à 10 060 francs. Nous sommes quasiment le meilleur canton suisse à part le Tessin qui, lui dans la globalité, arrive à 10 300 francs. Mais si je vous donne la moyenne de l’ensemble des cantons, c’est 4700 francs de déduction contre 10 060 à Fribourg. Pour l’impôt fédéral direct, on se situe à 3500 francs. Ceci démontre que Fribourg a fait énormément d’efforts dans ce domaine et se montre extrêmement généreux.

En ce qui concerne l’intervention de M. Ruedi Vonlanthen, je constate qu’il a gardé toujours toute son énergie. Il se bat toujours! C’est important qu’il reste encore très longtemps député parce qu’on a constaté que non seulement parfois il

gagne, mais il fait rire tout le Grand Conseil avec ses interventions musclées.

En ce qui concerne les autres interventions, je dirais simplement que l’incidence fiscale a été relevée par le motionnaire puisqu’il a clairement dit qu’il ne contestait pas les chiffres. Dans ce temps difficile pour les finances cantonales – cela a bien été relevé par M. le Député Benoît Rey – demander encore une exonération fiscale, alors que vous avez décidé de laisser au Conseil d’Etat la maîtrise du calendrier, décision qui date de la dernière législature, n’est pas opportun. M. le Député Ruedi Vonlanthen a cité l’enfer fiscal des personnes physiques du canton de Fribourg. Je m’inscris en faux contre ceci! C’est vrai que nous avons des impôts élevés mais si vous les comparez au niveau de la Suisse occidentale, on se situe toujours devant Neuchâtel, Jura, Berne et parfois Vaud selon les niveaux. Je pourrais vous le démontrer parce qu’il y a une étude de l’Université de St-Gall. J’ai fait des comparaisons pour les familles avec deux enfants.

Donc, je crois pouvoir dire que nous ne sommes pas dans un enfer fiscal. Quand j’ai l’occasion de parler avec quelques-uns d’entre vous, je conclus qu’une majorité souhaite vraiment qu’on maintienne, dans la mesure du possible, les prestations qui existent aujourd’hui – en tout cas, c’est ce que je ressens lorsque l’on parle avec nos concitoyennes et concitoyens – plutôt que de baisser la fiscalité et toucher aux prestations de l’Etat.

Par conséquent, au nom du Conseil d’Etat, je vous demande de suivre la proposition de refus de cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 31. Il y a 10 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 31.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP),

Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfle-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Baechler (GR, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB). *Total: 10.*

—

Postulat P2009.12 Solange Berset/Pascal Grivet
(étudier les possibilités de modifier la loi sur les finances de l'Etat et création d'une charte «Achats»)¹

Prise en considération

Grivet Pascal (PS/SP, VE). Par le dépôt de ce postulat, ma collègue et moi-même voulons que certains principes de contrôle concernant le suivi des montants engagés et destinés à l'achat de marchandises diverses soient inclus dans la loi sur les finances. Comme malheureusement démontré dans un récent passé, l'Etat n'est pas à l'abri de dysfonctionnements et d'une certaine absence de contrôle en matière d'achats et de suivi du matériel acquis. Toute entreprise qui se respecte aura à cœur de maintenir une gestion saine et efficiente de son équipement, tout en gardant et faisant respecter des règles éthiques quant à l'acquisition et la gestion de ce matériel. La responsabilité de l'Etat est engagée et l'argent du contribuable doit être assuré d'un emploi rationnel et efficace. Selon la réponse apportée par le Conseil d'Etat, la législation en vigueur semble déjà avoir toutes les mesures de protection nécessaires contre certains débordements (Loi sur le personnel, articles 56 et 66). Nous estimons au contraire que toutes les mesures de protection liées à l'objet concerné ne sont pas suffisantes et doivent faire l'objet d'un examen par le biais de la loi sur les finances. Le respect de règles morales de tous les interlocuteurs doit être assuré. L'élaboration d'une charte relative aux achats dans sa généralité, effectuée par les services de l'Etat, permettrait d'apporter la ligne de conduite adéquate dans une structure étatique, en y apportant les règles éthiques de base. Il est indispensable de mettre en place des procédures concernant le contrôle et le suivi des achats effectués. Il va de soi que l'utilité de telles mesures ne peut être performante et assimilée que si l'information sur

ces règles est régulièrement donnée et communiquée. La générosité du canton, comme l'a soulevé M. le Commissaire du Gouvernement, n'est pas à refaire. Mais je doute que l'on parle là de générosité. Le citoyen lambda de ce canton est en mesure d'attendre que l'Etat prenne toutes les dispositions nécessaires pour surveiller l'acquisition et l'utilisation de tout son matériel et pour que l'engagement des deniers publics ne puisse être détourné.

Chers collègues, nous vous encourageons à soutenir ce postulat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Le postulat de nos collègues demande de modifier la loi sur les finances et d'étudier la création d'une charte «Achats». Ce postulat a retenu toute notre attention et a suscité un débat au sein du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Cette charte permettrait de fixer les règles pour les demandes d'offres ou pour l'attribution de travaux aux entreprises, ce qui peut paraître intéressant. Cependant, comme le mentionne le Conseil d'Etat dans sa réponse, les collaborateurs de l'Etat sont réputés pour leur loyauté et sont soumis à la LPers. Concernant l'acquisition de fournitures, la loi sur les marchés publics règle de manière détaillée le processus des marchés de l'Etat, vu qu'ils sont soumis au respect de la législation. Toutefois, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demandent au Conseil d'Etat et aux organes dirigeants des régies d'Etat d'être vigilants dans la rédaction des critères des marchés publics, en pensant à la formation des jeunes, à la sous-traitance, à la fiscalité des entreprises et à la fiscalité de leurs patrons et de leurs collaborateurs entre autres. Pour toutes ces raisons et pour terminer, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suivront à l'unanimité le Conseil d'Etat en rejetant ce postulat.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt et attention de ce postulat qu'il soutiendra. Avant de se prononcer, il a émis deux considérations préliminaires. La première est relative au montant des achats de biens et de services, qui n'est pas explicitement mentionné, mais qu'il serait intéressant de connaître. En effet, l'Etat comme consommateur est un puissant levier pour orienter, à travers ses achats, la consommation et la mise sur le marché de biens et de services qui soient durables. Un autre aspect qui a aussi retenu notre attention est le fait que tant dans le postulat que dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a deux aspects différents qui ne sont pas toujours très bien clairement séparés et développés. Le premier est relatif à l'offre et au suivi des achats et le second concerne les aspects éthiques de ces achats. Ces derniers ont retenu toute notre attention, en particulier en relation avec la responsabilité sociale des achats que réalise l'Etat. Dans la réponse, il y a bien une allusion à la stratégie de développement durable. Il nous semblerait que cette stratégie pourrait être très heureusement complétée par un engagement clair et explicite dans une charte selon lequel l'administration publique réalise des achats non seulement de biens mais aussi de services qui soient durables. Si on prend l'exemple des ordinateurs et du parc d'ordinateurs, il y a bien sûr un important montant qui

¹ Déposé et développé le 3 mai 2012, BGC pp. 1083ss; réponse du Conseil d'Etat le 23 janvier 2013, BGC pp. 337ss.

est dédié à l'achat de ce matériel-là, mais aussi un montant considérable dédié aux services qui accompagnent et rendent possible l'usage de ces équipements-là. De récents problèmes en relation avec l'attribution de certains mandats publics ont fait la une des journaux récemment et, à notre sens, plaident en faveur d'une charte qui serait élaborée dans ce sens-là.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également étudié ce postulat avec attention. Il est clair que la réponse du Conseil d'Etat nous a touchés. On ne veut pas rajouter de couche supplémentaire. Les dispositions légales actuelles sont suffisantes pour assurer le suivi des montants engagés. Il y a également une piste complémentaire, soit la mise en place de manière plus accrue du système de contrôle interne. Nous allons refuser à une large majorité ce postulat.

Schopfer Christian (*PLR/FDP, LA*). Mit grossem Interesse habe ich das Postulat über die Prüfung einer möglichen Änderung des Gesetzes über den Finanzhaushalt und Schaffung einer «Einkaufscharta» gelesen. Wir brauchen keine neuen Gesetze über den Finanzhaushalt. Man muss nur kontrollieren, dass diejenigen, die wir bereits haben, umgesetzt werden. Für Wareneinkäufe haben wir das Gesetz über das öffentliche Beschaffungswesen im Kanton. In der Gesetzgebung über das Staatspersonal sind die Vorschriften, wie man sich bei Einkäufen zu verhalten hat, klar geregelt. Jedes Département hat einen Vorsteher – Abteilungsleiter –, welcher die Verantwortung gegenüber Freiburger Bürgern wahrnehmen muss, um Missbrauch vorzubeugen und zu verhindern. Nur weil ein Fall von Missbrauch bekannt ist, ist es nicht nötig, die Gesetzgebung zu ändern. Mit einer neuen Gesetzgebung erhält man keine Garantie, dass in Zukunft keine Missbräuche geschehen. Unsere Gesetze über das Beschaffungswesen sind absolut ausreichend.

Aus diesen Gründen ist die Freisinnig-demokratische Fraktion gegen eine Schaffung einer «Einkaufscharta». Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird dieses Postulat einstimmig ablehnen.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Tout d'abord, je déclare mon intérêt par rapport à ce postulat: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres sont régulièrement confrontés aux marchés publics de l'Etat de Fribourg, donc aux achats de notre canton. A mon avis, il n'est pas nécessaire d'étudier la problématique soulevée par les postulants car la loi sur les marchés publics du 28 avril 1998 suffit largement à répondre aux soucis formulés dans l'instrument parlementaire qui nous est soumis aujourd'hui. Dans ce domaine, et j'insiste, Fribourg est le seul canton romand où il existe un dialogue entre le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire le Conseil d'Etat, et les associations professionnelles concernées, notamment celle que je dirige. Un groupe de travail tripartite a été créé il y a plusieurs années pour mettre en place le processus de passation des marchés publics de la construction dans notre canton, avec le soutien bien entendu du Conseil d'Etat. Ce groupe de travail est formé des représentants des services de l'Etat, des mandataires et des entrepreneurs. Régulièrement, ce groupe de travail est activé

pour vérifier si les documents d'appel d'offres sont toujours en adéquation avec les exigences du marché. Globalement, le processus de passation des marchés publics fonctionne correctement, même s'il est perfectible. On pourrait par exemple encore limiter l'excès de papier que cette procédure entraîne et qui dissuade certains entrepreneurs de déposer des offres dans les marchés publics. Mais, il n'en est pas de même pour les marchés publics communaux où trop souvent la loi sur les marchés publics n'est pas respectée, voire bafouée. Par exemple: mauvaise procédure utilisée, seuils financiers pas respectés, distorsion de critères afin de favoriser l'entreprise locale, négociations avec les soumissionnaires alors qu'elles sont interdites.

Chers collègues, on peut s'offusquer qu'un marché soit adjugé à une entreprise extérieure à notre canton. Malheureusement, la loi sur les marchés publics et la jurisprudence actuelle en la matière ne permettent pas de favoriser nos entreprises fribourgeoises. Mais d'un autre côté, on peut se réjouir de l'existence de cette loi car de nombreuses entreprises fribourgeoises en bénéficient et travaillent loin au-delà de nos frontières, notamment dans le domaine de la construction où le savoir-faire fribourgeois est reconnu. Il n'y a qu'à rentrer de Genève un soir et vous verrez le nombre de camions, de camionnettes, de véhicules d'entreprises de la construction circulant sur cette route et revenant sur Fribourg. Pour réussir la passation d'un marché public, il existe quelques règles simples, trois à mon sens: il faut d'abord rechercher la simplicité, garantir la transparence et enfin fixer des critères mesurables. Ainsi, il n'y aura pas de place à l'arbitraire.

En conclusion, j'estime que les lois et règles actuelles sont largement suffisantes pour garantir des achats publics transparents, favorisant l'offre économiquement la meilleure.

Enfin, je me suis promis que je ne parlerais pas de l'aide de l'armée dans les marchés publics pour diminuer les coûts de ceux-ci.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à refuser ce postulat.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je pense qu'en répondant non à ce postulat, qui demande simplement d'étudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et de créer une charte «Achats», le Conseil d'Etat envoie un message très négatif à tous ses employés et à la population de notre canton. Elaborer une charte d'achats qui contiendrait diverses règles ne peut être que positif et permettrait à tous de se rallier à des objectifs éthiques. En effet, personne ne peut le nier, en Suisse et à travers le monde, une multitude de dirigeants d'entreprises ou de collectivités publiques se positionnent en faveur de l'éthique. S'engager en faveur d'une charte, c'est sensibiliser toutes les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat, mais c'est aussi sensibiliser tous les habitants de notre canton à des valeurs communes. Et c'est surtout montrer que le Conseil d'Etat assure la gestion des deniers publics avec des principes clairement définis du côté éthique. Une collectivité telle que l'Etat devrait montrer l'exemple. Pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas clairement mettre en place une démarche éthique,

systématique pour tous les achats qu'il effectue? Pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas sensibiliser ses fournisseurs à la thématique d'achats responsables? Pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas une totale transparence et une communication efficace pour tous les achats effectués? Je suis désolée, mais pour moi, M. le Commissaire, les lois définissent les principes généraux et l'affaire du Sitel est l'exemple qui nous montre bien, Mesdames, Messieurs, chers collègues, que les lois en vigueur ne suffisent pas. Etablir une charte, c'est véritablement vouloir que des valeurs communes soient définies et que tous puissent s'y rallier. La création d'une charte constitue un idéal vers lequel l'Etat devrait aller, car les avantages sont nombreux, soit de maintenir un standard d'intégrité irréprochable dans toutes les relations d'affaires, de s'assurer que les conditions d'achat sont optimales, de s'assurer que les fournisseurs respectent des règles, notamment celles liées au droit du travail, de renforcer la cohérence de l'activité de l'administration publique et, pour moi ce qui est important, c'est de partager avec toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs une démarche commune de responsabilité, pour les achats, pour le suivi et pour le contrôle. On peut aussi réduire certains coûts. En résumé, il s'agirait de réfléchir peut-être quelques fois différemment ou autrement sur les processus d'achats de l'Etat. Entrer dans une démarche éthique, c'est signifier à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs que le Conseil d'Etat adopte une approche qui anticipe les conséquences des décisions avec une vraie valeur ajoutée. Les collectivités ont un devoir d'exemplarité et celui-ci doit être porté par une volonté politique. J'entends avec satisfaction que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande que le Conseil d'Etat établisse des règles qui vont exactement dans le sens de ce que demande le postulat et il refuse le postulat. Cherchez l'erreur.

Je vous demande, chers collègues, de soutenir ce postulat qui, je le rappelle, a pour seul objectif d'étudier une possibilité de création d'une charte commune à laquelle tout le monde pourrait se rallier et d'approfondir une vision commune pour tous les achats.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus, y compris ceux qui sont contre la proposition du Conseil d'Etat, parce que indirectement on va exactement dans le même sens.

M^{me} la Députée Solange Berset a fait un vibrant plaidoyer pour étudier cette charte et elle fait allusion à des cas de vols qui se sont passés; vous pouvez mettre les lois et les chartes que vous voulez, s'il y a quelqu'un qui veut voler, vous n'allez rien changer. Ça signifie aussi qu'on doit tout mettre en œuvre pour éviter cette problématique. M^{me} la Députée, vous aurez certainement bien lu que le Conseil d'Etat a cette volonté que vous avez soulevée et qui devrait être celle du Conseil d'Etat, vous pouvez lire en page 3 de la réponse, au fond: «La stratégie concernant le développement durable, validée par le Conseil d'Etat en 2011, contient une action «achats/marchés publics durables» qui prévoit l'intégration des critères environnementaux et sociaux lors de l'achat des fournitures par l'Etat». Dont acte.

Maintenant, permettez-moi de revenir sur quelques éléments des marchés publics qu'on critique. M. le Député Wicht, je signe totalement ce que vous avez dit et j'irais même plus loin: l'Etat et l'ensemble des collectivités qui doivent passer par les marchés publics ont intérêt à être clairs et précis, parce que sinon il y a des recours et ce sont les tribunaux qui s'en chargent. Je parle en connaissance de cause parce que l'Etat a dû beaucoup... mais en particulier le Directeur de l'aménagement, car maintenant tout est soumis aux marchés publics, dans l'ensemble des Directions, mais c'est la Direction principalement concernée puisque c'est plus de 50% des dépenses d'investissement de l'Etat qui est soumis aux marchés publics dans une seule Direction. Je crois pouvoir dire qu'on a extrêmement peu de recours, donc ça fonctionne.

Ensuite, bien sûr on peut se plaindre des marchés publics. Mais je reprends les propos de M. le Député Wicht: des entreprises fribourgeoises dans le métal et le bois peuvent s'engueillir des travaux qu'elles réalisent. Elles nous disent elles-mêmes que, sans les marchés publics, elles n'auraient jamais pu travailler dans ces régions hors du canton. C'est vrai qu'on ne peut pas favoriser nécessairement. Néanmoins je relève, et ça a été dit par un ou une député-e, qu'il est possible de mettre des critères, notamment concernant la sous-traitance. Des cas précis ont paru dans la presse, la sous-traitance on peut l'interdire et je pense que c'est important de le savoir. Et je pense que c'est une remise à jour continue des critères de marchés publics, dans le cadre légal bien-entendu. D'ailleurs, je peux vous le dire, c'est ma dernière remarque, le Conseil d'Etat a été consulté et nous avons donné la réponse ce lundi à la Commission d'économie et des redevances du Conseil national: il propose d'introduire, et je le relève d'autant plus ici qu'il y a des apprentis, ce critère des apprentis pour les marchés publics. Donc, comme vous pouvez le constater, nous avons une charte avec le développement durable, nous avons les éléments pour les marchés publics. Evidemment il faut les adapter, mais je crois qu'au niveau administratif il ne faut pas en faire davantage. Je crois qu'il faut appliquer ce qui existe et tout le monde sera content.

Par conséquent, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de refuser le postulat tout en admettant les pratiques qui existent aujourd'hui et les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat l'appliquent de manière stricte bien que parfois il puisse arriver des écarts. Mais je crois qu'on est là pour les rectifier.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 66 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB),

Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP).
Total: 29.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 66.

Se sont abstenus:

Duc (BR, ACG/MLB), Kolly G. (GR, UDC/SVP). Total: 2.

Election

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un-e membre de la CIP Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

Bulletins distribués : 92, bulletins rentrés: 91, bulletins blancs: 3, bulletin nul: 0, bulletins valables: 88, majorité absolue: 45.

Est élue M^{me} la Députée *Marie-Christine Baechler* par 87 voix.

Communications

Le Président. Comme nous allons, à n'en pas douter, absoudre très rapidement le point suivant, le Club du bois a décidé d'avancer l'heure de son apéritif qui est donc fixé à 11 h 30 au restaurant de la Grenette, avec l'assemblée générale qui suivra.

Avant de débuter le point suivant, je demanderais aux membres du Bureau qu'ils me rejoignent à la fin des débats

pour une petite discussion de deux à trois minutes. Merci d'ores et déjà de venir vers moi à la fin des débats.

Requête Pierre Mauron/Xavier Ganioz (demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion M1021.13 Pierre Mauron/Xavier Ganioz «Investissement/financement en faveur de l'imprimerie St-Paul»)¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). A la fin janvier 2013, vous l'avez vu, la direction des *Freiburger Nachrichten* (FN) a annoncé sa décision de ne plus faire imprimer son journal à Fribourg auprès de l'Imprimerie St-Paul, mais auprès d'une autre imprimerie à l'extérieur du canton, auprès de Tamedia, semble-t-il. Le départ de l'un des deux quotidiens imprimés à Fribourg engendrera la fermeture de la rotative à la fin de l'année 2014.

D'après les estimations, l'arrêt de cette rotative engendrera la suppression d'une cinquantaine d'emplois liés à la rotative et à l'expédition notamment. Conséquence: les autres journaux, soit *La Liberté*, *La Gruyère* ou *la Feuille officielle* devront aussi se faire imprimer à l'extérieur du canton. Les *Freiburger Nachrichten*, comme le groupe St-Paul d'ailleurs, appartiennent à l'économie privée. Mais l'économie privée rencontre aussi parfois des difficultés. Selon les informations du conseil d'administration des FN, s'il n'y a pas de diminution des coûts d'impression, c'est la survie du journal qui est en jeu. L'offre proposée par la concurrence serait 40% meilleur marché. Jusque-là, je pense qu'il n'y a rien à dire. Si une entreprise diminue ses coûts, c'est une question de gestion interne que l'on peut comprendre. Par contre, si une décision a des effets «domino» et engendre par-là même des conséquences beaucoup plus importantes, la situation doit être examinée d'une manière différente. Existe-t-il d'autres solutions? Y a-t-il d'autres mesures envisageables? Selon le groupe socialiste, oui, il en existe. L'une d'entre elles serait le financement par l'Etat de la différence de coûts entre une impression à St-Paul et une impression à Tamedia. Ce n'est peut-être pas la seule solution, ni même la meilleure. Néanmoins, il s'agit d'une solution concrète, pragmatique et acceptable lorsque cinquante emplois sont menacés et que la liberté de la presse pourrait l'être également dans la mesure où les journaux fribourgeois seraient à l'avenir imprimés chez leurs concurrents.

M. le Ministre de l'économie a dit qu'on n'a aidait pas une branche qui était en fin de vie. Eh bien, M. Vonlanthen – et je regrette d'ailleurs qu'il soit absent aujourd'hui –, je pense qu'il est préférable d'aider à sauvegarder des emplois existants dans ce canton plutôt que de se consacrer uniquement aux futurs emplois éventuels sur le site de Blue Factory ou

¹ Déposée le 28 février 2013, BGC p. 408.

ailleurs! L'urgence était demandée pour ne pas qu'un contrat définitif soit signé par les FN. Vous avez reçu hier la lettre de leur conseil d'administration, qui me désole. Que l'on ne soit pas d'accord avec notre proposition, je peux bien le concevoir mais qu'on refuse toute discussion, toute table ronde et que l'on n'entre même pas en matière pour une discussion me heurte, de même que le ton intransigeant de ce courrier, ton intransigeant vis-à-vis des politiques, de nous-mêmes et vis-à-vis des 11 500 personnes qui ont signé la pétition. Ceci dit, l'urgence doit toujours être maintenue car des décisions doivent être prises pour St-Paul, que les FN se fassent imprimées à Fribourg ou ailleurs.

Certains opposants à notre proposition estiment qu'un financement public de l'économie privée est proscrit. Je constate toutefois que les apôtres du néolibéralisme n'ont pas hésité, en 2009, à octroyer une aide de 60 milliards à l'UBS. Je ne crois pas que l'UBS est une entité publique. A l'époque, 60 milliards, c'était le budget de la Confédération. Ici on parle d'une montant de 3 à 5 millions. Je constate aussi que lorsque l'OCN ne donne pas mandat à une entreprise fribourgeoise pour la confection de ses plaques minéralogiques, deux députés radicaux, notamment le président cantonal, M. Castella, s'en émeuvent. Il s'agit bien là également d'une intervention de l'Etat dans l'économie privée. Vous savez bien que la radio et la télévision sont financées par l'Etat, de même que certains médias locaux. Le canton dispose d'une fortune qui, à mon avis, peut aussi servir à autre chose qu'à financer les déficits successifs d'exploitation du canton.

Nous nous trouvons face à une situation exceptionnelle où il faut aussi envisager une solution exceptionnelle. Mais, finalement, que vous soyez d'accord sur le fond ou non, ceci ne fait aucun problème à mes yeux. Quel que soit votre avis, s'il vous plaît, discutons! Et discutons si possible en mai prochain et non pas en novembre ou en octobre lorsqu'il sera trop tard. Et si après la discussion, vous n'êtes pas encore convaincus, vous pourrez très bien voter non à cette motion. Mais, acceptez l'urgence, s'il vous plaît! D'autant plus que le nombre de jours de session est compté. Par exemple aujourd'hui, ce demi-jour de session n'aurait peut-être pas eu lieu si la motion n'avait pas été déposée. Je pense même que le Conseil d'Etat pourrait être content en fin de compte d'avoir aussi un peu de travail à nous donner et à nous présenter pour la session de mai. Nous débattons l'urgence, pas le fond. On peut dire oui à l'urgence et non au fond mais, s'il vous plaît, ne faites pas comme les *Freiburger Nachrichten*, ne dites pas non à tout!

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a attentivement analysé la demande de traitement anticipé de la motion Mauron/Ganioz. Il est évident que cette décision ne peut se prendre qu'en se référant également au fond. Cependant, il n'est pas dans ce propos de vous commenter aujourd'hui la prise de position du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique sur le fond de la motion car ce n'est pas le moment. Le débat se fera lorsque la réponse du Conseil d'Etat nous sera remise.

Il n'en demeure pas moins qu'au vu de la lettre adressée au président et aux chefs de groupe du Grand Conseil par les *Freiburger Nachrichten* par laquelle vous est communiquée la décision irréversible prise par le conseil d'administration des *Freiburger Nachrichten*, en date du 27 février 2013, de confier l'impression du quotidien à Berne dès le 1^{er} janvier 2015, le traitement de cette motion en procédure accélérée perd tout son sens, donc ne se justifie pas.

En conséquence, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'opposera à la demande en procédure accélérée de cette motion.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Tout d'abord une correction: la question que nous avons déposée la semaine passée concerne les critères d'adjudication formulés par l'Etat et n'est pas une intervention dans l'économie privée!

Je débute mon intervention par une citation: «Le Conseil d'Etat estime-t-il que cette opération donne une bonne image de l'utilisation des deniers publics en période de crise économique et d'augmentation du chômage?» Ces propos ne sont pas de moi mais c'est en ces termes que l'un des motionnaires, M. Mauron, qualifiait la démarche du Conseil d'Etat pour soutenir la presse, conformément au plan de relance voté à l'unanimité du Grand Conseil en 2009. Ces mesures exceptionnelles et limitées dans le temps visaient pourtant à assurer l'emploi sur le long terme en amortissant les effets de la crise économique majeure qui sévissait alors.

Un peu plus de trois ans plus tard, en totale contradiction avec les propos d'alors, nous voici interpellés par une motion urgente de ce même député qui nous demande de soutenir artificiellement des emplois condamnés à court terme. Cette volonté de mise sous perfusion est assimilable à un acharnement thérapeutique contre les vœux du patient. En effet, les FN nous ont annoncé qu'elles refusaient ces soins inappropriés, probablement conscientes que cet argent pourrait être affecté à des fins utiles plutôt que pour une cause, hélas, et c'est bien triste, perdue d'avance! Perdue d'avance, faut-il le rappeler, en regard de la surcapacité problématique des centres d'impression en Suisse, en regard des coûts insupportables et inévitables de remplacement de la rotative à court terme! En raison de cette triste réalité, ni les FN ni le groupe St-Paul ne demandent le soutien de l'Etat. L'Etat veut-il dès lors imposer ses deniers à des structures privées contre leur volonté alors qu'il n'en a pas les moyens? La logique et le bon sens sont tellement limpides, malgré la dureté de l'histoire, que se poser la question c'est y répondre. Cette mesure constituerait, en outre, une distorsion de concurrence inacceptable en regard des autres quotidiens fribourgeois qui devraient, eux, continuer de payer le prix fort, contrairement aux FN.

Quant à l'indépendance de la presse, oui, elle revêt une importance toute particulière pour conserver une presse fribourgeoise de qualité. Toutefois, personne n'est dupe, celle-ci ne dépend pas de l'imprimeur mais bien de l'éditeur propriétaire. C'est bien la recapitalisation quasi annoncée de cet éditeur qui permettra d'en assurer la pérennité ou non. Ne

nous trompons donc pas de cible au risque de déchanter rapidement!

Au sujet des cinquante emplois perdus, la réalité est certes douloureuse. Mais une fois encore, n'entretenons pas de faux espoirs envers des salariés durement touchés! Prolonger leur calvaire à court terme, sans perspectives d'avenir, n'est pas une solution souhaitable, encore moins défendable dans un contexte financier cantonal difficile où nous sommes en train de faire des études sur des mesures d'économie. Pourquoi soutenir cette entreprise en particulier en créant un précédent alors que tant d'autres sont concernées par des moments difficiles? Autant de questions, problèmes sans solution, qui poussent le groupe libéral-radical à refuser cette motion populiste et électoraliste. Il n'entend également pas donner un faux signal d'espoir en acceptant l'urgence. Cette motion ne tient pas compte des réalités économiques et fait miroiter un futur sans lendemain à des salariés condamnés à trouver des solutions avec des perspectives d'avenir plutôt que de s'enliser dans une direction sans issue.

Enfin, à titre personnel, j'aimerais dire que j'ai vécu de l'intérieur, une restructuration inéluctable avec la suppression de plus de 2500 postes au sein de l'administration fédérale. J'ai vu de près le désarroi de pères de famille licenciés sous l'impulsion et les applaudissements des milieux de gauche, sous le désintérêt total des milieux syndicaux car il s'agissait de l'armée; ils estimaient que ces mesures étaient bienvenues! Pourtant, ces personnes avaient un cœur humain et ces familles des besoins identiques aux autres. Alors, à l'heure où on brandit souvent, à juste titre, le terme de justice sociale, j'aimerais que l'on brandisse aussi également le terme d'équité de traitement, équité de traitement pour le personnel de tant d'entreprises également touchées, comme on a entendu récemment avec Boxal.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Meine Interessenbindungen in diesem Dossier sind extrem vielfältig, weshalb ich nicht alle nennen werde. Ich bin Mitglied von Syndicom, Abonnentin der *Freiburger Nachrichten* und der Liberté und Klientin bei verschiedenen Freiburger Druckereien.

Das Mitte-Links-Bündnis hat diese Dringlichkeitsanfrage mit gemischten Gefühlen diskutiert und ist sich nicht ganz einig über die Dringlichkeiten, vor allem auch über die Motion.

Dringlich ist es, die Situation der Druckereien und der Medien zu diskutieren, mit oder ohne staatliche Intervention. Andererseits: Was den Druckauftrag der *Freiburger Nachrichten* angeht, so ist der Entscheid gefallen und die Dringlichkeit in diesem Punkt nicht gegeben. Ich möchte aber trotzdem über die Dringlichkeit einer Mediendiskussion oder einer Diskussion über die Druckereibranche sprechen, denn diese Dringlichkeit ist seit über zwanzig Jahren gegeben.

Il faut dire que la presse suisse a perdu dans sa dernière décennie la moitié de ses recettes. Un tiers des recettes publicitaires et 20–25% des tirages au total. Tous les médias sont aujourd'hui à un tournant. Chacun cherche des solutions: comment compenser la perte de la moitié des revenus?

Dans la même période, la productivité des grandes rotatives a augmenté jusqu'à 50% pour les modèles récents. Une rotative de dix ans, c'est un vieux machin, il faut le dire. Il est donc normal que le prix d'impression des journaux baisse. Il faut défendre les bonnes conditions de travail pour la profession noble des imprimeurs – j'ai la nostalgie des imprimeurs ancien style. Il faut aussi dire que le gain technique doit se répercuter sur les prix. Le lien quasi sacré entre l'ancien modèle d'imprimeur-éditeur et l'indépendance rédactionnelle dont on parle encore est rompu depuis l'introduction de la transmission digitale. L'impression est aujourd'hui un mandat comme l'achat du papier. Les grands groupes de presse ont changé de stratégie. Dans les années nonante, ils voulaient étouffer les petits journaux et ils l'ont fait. Aujourd'hui, ils ne veulent plus étouffer les journaux, ils veulent les imprimer et en tirer des bénéfices.

Un mot sur la situation urgente telle qu'elle s'est présentée dans les journaux fribourgeois. L'Etat peut-il encore faire quelque chose pour sauver la rotative St-Paul? Dans toute cette histoire, on a essayé de faire porter le chapeau, une certaine responsabilité au groupe *Freiburger Nachrichten*, qui est le principal client de l'imprimerie St-Paul. Il faut dire que les *Freiburger Nachrichten* – je tiens à le dire en français puisqu'en allemand c'est connu – perdent chaque année des recettes publicitaires depuis les années de crise; ces 2 à 3 dernières années, les pertes sont de l'ordre de grandeur de 600 à 700 000 francs et on ne sait pas ce qu'apportera le futur. Donc la différence de prix proposé par l'imprimerie bernoise par rapport à St-Paul, 600 000 francs, sert à compenser une année de perte de recettes publicitaires. Les FN ont déjà fait des coupes dans le vif à la rédaction et dans les opérations de pré-presse. Il n'y a plus grand-chose qui est possible sans empiéter sur la qualité et la chance de survie du journal. Il doit assurer sa survie à moyen terme. Et le plus important: les *Freiburger Nachrichten* ont proposé un compromis pour sauver les places de travail à Fribourg: elles étaient d'accord de payer 300 000 francs de plus à St-Paul qu'à Tamedia chaque année. C'est un grand effort pour ce petit journal! Mais le conseil d'administration de St-Paul a refusé cette proposition. Le conseil d'administration de St-Paul n'a pas pu envisager une solution de compromis. Ce conseil d'administration a donc décidé de sceller le sort de sa rotative quelques années trop tôt. St-Paul peut peut-être encore chercher la collaboration avec le quotidien jurassien, seul mandat d'impression encore à prendre ces prochaines années. Mais, au prix proposé, ce sera difficile!

La structure de St-Paul est une exception un peu miraculeuse et j'admire le travail des sœurs de St-Paul. C'est une exception dans les médias suisses. Mais tout le monde – et je pense surtout les dirigeants de St-Paul – doit savoir depuis longtemps que ce modèle prendra fin. Ce groupe doit préparer son futur dans l'urgence. Pouvons-nous y apporter quelque chose?

Personnellement, je vais suivre la proposition du camarade Mauron de voter l'urgence du débat mais sans partager le fond de sa motion.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich bedaure sehr, meine Damen und Herren, dass unsere Staatsratspräsidentin und unser Wirtschaftsminister an dieser heutigen Diskussion nicht präsent sind.

C'est avec beaucoup d'intérêt que notre groupe a pris connaissance de la motion en faveur de l'Imprimerie St-Paul et de la demande de procédure accélérée. Nous estimons qu'il est important de soutenir la création et, dans ce cas précis, de maintenir des places de travail, surtout en faveur d'un secteur très touché, non seulement à Fribourg mais dans toute la Suisse.

Cependant, le destinataire de la motion devrait être l'Imprimerie St-Paul et non pas les *Freiburger Nachrichten*. C'est pour des raisons de mauvais management de sa part que nous nous trouvons aujourd'hui devant cette situation catastrophique pour les employés concernés. Je m'explique: selon le Registre du commerce le but de cette entreprise est d'«acquérir, gérer, détenir, aligner des participations minoritaires ou majoritaires, directes ou indirectes, dans toutes entreprises dans le secteur commercial, industriel, immobilier ou financier, tant en Suisse qu'à l'étranger».

Kein einziger Hinweis auf die Kernkompetenz, nämlich das Drucken von Erzeugnissen. Die *Freiburger Nachrichten* waren gezwungen, eine wirtschaftlich überlebensnotwendige Entscheidung zu treffen.

St-Paul, et non les *Freiburger Nachrichten*, a tout à fait sous-estimé la situation économique.

Wir fragen uns, wie hier der Staat intervenieren sollte. Das Resultat – wir haben es bereits gehört – wäre eine Wettbewerbsverzerrung. Zudem fragen wir uns ebenfalls, ob unsere Regierungsratspräsidentin auch bei der nächsten Spitalschliessung prominent, persönlich vor Kamera und Journalisten vor Ort sein wird. In Châtel-St-Denis wurde sie unseren Informationen zufolge nicht gesichtet. Wo wird hier der Grundsatz der Gleichbehandlung gelebt?

Mais essayons de poser notre regard sur la situation de notre canton. Après les entreprises Zumwald et Boschung, qui vont abandonner notre territoire cantonal, nous apprenons que Boxal va fermer, que les sociétés Evian-Volvic Suisse SA et la succursale d'Oriflamme quitteront totalement ou partiellement notre canton. Conséquence: l'économie fribourgeoise perd quarante emplois. C'est ici que notre gouvernement devrait réagir, surtout notre ministre de l'économie.

C'est avec ces réflexions que notre groupe vous invite, presque à l'unanimité, à refuser la demande de procédure accélérée pour le traitement de cette motion.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Contrairement à mes préopinants, permettez une très brève prise de parole!

Concernant le traitement urgent de notre motion, mon collègue Pierre Mauron a dit l'essentiel. Permettez cependant que je prenne la parole pour donner réponse à ce qu'a dit notre collègue Castella.

Vous connaissez l'adage qui dit: «Qui ne dit mot, consent». En faisant le choix de repousser le débat nécessaire sur l'avenir de l'Imprimerie St-Paul aux calendes grecques, vous menacez l'avenir des salariés de l'Imprimerie et clairement de leur famille. Car, M. Castella, chers collègues, de l'espoir il y en a encore, les 11 500 signatures récoltées parmi la population le prouvent! Il y a encore de l'espoir pour peu que l'on veuille bien concentrer notre attention sur cette question et ceci évidemment urgentement. Qui ne dit mot, consent! En rejetant notre demande de traitement urgent, vous laissez les bras, Mesdames et Messieurs, en tournant le dos aux principaux intéressés que sont les salariés de l'Imprimerie et l'électeur fribourgeois.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). La réflexion sur l'avenir de l'Imprimerie St-Paul, indépendamment de la décision irréversible des FN de confier à un autre imprimeur l'impression de son journal, reste éminemment urgente. La solution préconisée par nos deux collègues députés peut être discutable et il n'y a pas lieu, aujourd'hui, effectivement d'en discuter. Il y a lieu, aujourd'hui, de décider d'en discuter le plus rapidement possible et ceci pour une seule et bonne raison. La décision des FN a des implications immédiates pour *La Liberté*, *La Gruyère*, *la Feuille officielle*. Il serait inadéquat d'attendre pour entreprendre une discussion de fond et laisser ces médias prendre leurs dispositions pour l'impression de leurs journaux sans savoir si l'Etat de Fribourg, sans savoir si nous, comme députés, nous soucions de savoir ce qu'il advient d'eux. Nous devons avoir cette discussion le plus rapidement possible.

Un commentaire que je ferais aussi, c'est que si nous avons parlé des diminutions des revenus de la publicité dans les journaux, j'ai un souci, c'est la diminution aussi des revenus des abonnements. *La Liberté*, actuellement, à ce que je sache, est un des rares journaux suisses qui continue à augmenter son tirage et à avoir des abonnés fidèles. En confiant à l'extérieur l'impression de *La Liberté*, nous risquons d'avoir des conséquences qui pourraient être extrêmement fâcheuses sur les délais d'impression. Tamedia va imprimer des tas de journaux. Sera-t-il toujours possible, à 23h30, de donner le dernier article sur un résultat sportif, par exemple, ou le journal sera-t-il déjà imprimé? Donc, pas moyen de savoir le lendemain si Gottéron a gagné le match des finales!

Deuxième élément, je crois que les lecteurs dont je fais partie, les lecteurs assidus de *La Liberté* apprécient d'avoir leur journal local extrêmement tôt à disposition. Si les délais d'impression ne permettent plus une diffusion de ce média aux mêmes heures de la matinée, peut-être perdra-t-on encore des abonnés? Ceci sans parler évidemment de l'indépendance de la presse. Donc il y a lieu d'avoir cette discussion de fond. Il y a urgence de pouvoir anticiper ce que devra être l'avenir des autres journaux fribourgeois.

C'est la raison pour laquelle, indépendamment de la nature de la motion qui nous est soumise aujourd'hui, je demande que vous suiviez cette proposition d'urgence.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je souhaite répondre à une interpellation personnelle. M. le Député Castella, dans son intervention, a fait part de ma question posée en 2009. Ce n'est pas le premier d'ailleurs parce que j'ai lu dans un article des FN, sauf erreur écrit par M. Nussbaumer, que l'on me reprochait une position contradictoire entre une question posée en 2009 et ce qui est fait aujourd'hui. Mais c'est dommage que M. Castella, respectivement M. Nussbaumer n'étaient pas là en 2009 car j'aurais pu l'expliquer.

En fait, pour le comprendre, il suffit de lire la question. Le problème n'était pas le soutien à la presse. Le plan de relance ne comprenait pas de rubrique «Soutien à la presse». Lorsqu'on parle de soutien à la presse, on parle d'un montant investi pour soutenir la presse en général.

Que s'était-il passé en 2009? En août 2009, nous avions trouvé, dans nos journaux locaux, une pleine page avec une immense photo de M. Lässer, sur fond bleu avec la banderole, nous expliquant comment le Conseil d'Etat agissait bien, comment tout fonctionnait à merveille. Je cite par exemple la question N° 5: «Qui a pris la décision de mener la campagne publicitaire vantant l'action du Conseil d'Etat?» Question N° 6, intéressante aussi: «Le Conseil d'Etat estime-t-il que le moyen de communication publicitaire est adéquat?» La question N° 10 aussi me plaît: «Le Conseil d'Etat a-t-il prévu aussi de lancer une campagne publicitaire comparable pour expliquer les déficits de la H189?» Le «soutien» à la presse était fait sous forme de publicité et 1 à 2 ans avant les élections, cela me paraissait complètement déplacé, car on vantait le mérite de personnes. Cela n'est pas véritablement un soutien à la presse. Imaginez maintenant pour les redevances TV-radio que l'on mette la photo des politiques plutôt qu'un soutien pour simplement permettre de faire un travail en toute liberté. C'était dans ce sens que la question avait été posée parce qu'elle heurtait le sens de l'équité.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vais essayer, pour ma part aussi, de m'en tenir à la question du débat de ce jour qui est celle de l'urgence. Vous me permettrez cependant, en début d'intervention, de faire une remarque puisque plusieurs d'entre vous ont regretté l'absence du Directeur de l'économie et de l'emploi ainsi que de celle la présidente du Conseil d'Etat. Il me paraît important d'indiquer qu'il ne faut pas voir dans cette absence une marque de défaut d'intérêt pour la question, bien au contraire. Ce dossier a été confié à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et donc j'assume collégialement avec l'ensemble du Conseil d'Etat ce dossier et cette présence. L'ensemble du dossier est discuté extrêmement régulièrement au sein du collège gouvernemental et je pense que ce n'est pas le lieu de faire des procès d'intention aux uns et aux autres, alors que la question fondamentale qui est en jeu est très importante pour l'ensemble de notre canton. Si elle a été donnée à Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, c'est parce que, de manière générale, la politique des médias est dans le giron des responsabilités de ma Direction.

Il ne s'agit nullement, le cas échéant, de renvoyer le traitement d'une éventuelle motion aux calendes grecques, comme cela a été indiqué, mais de connaître les délais usuels dans lesquels nous pourrions répondre à la motion. Si mes calculs sont exacts, ce serait pour la fin de l'été ou le tout début de l'automne.

Troisième élément, pour revenir aux observations qui ont été faites quant à l'attitude du gouvernement de la précédente législature au sujet du plan de relance: il était très important – nous l'avions indiqué – qu'un effort de communication soit fait.

Vous savez, les uns et les autres, qu'il n'est pas possible d'octroyer un soutien direct aux médias. C'est hautement, je le dis comme ça, prohibé. Cela fait partie des tabous les plus importants du pays, en termes de prise de pouvoir du politique sur les médias et de l'importance de disposer de médias libres et indépendants. Mais nous connaissions, et vous connaissiez aussi la baisse immédiate et drastique qu'avaient connue les médias en 2008, liée à la crise économique. Et nous connaissons les uns et les autres les difficultés que connaissaient nos médias. Et il est apparu qu'il était aussi important de pouvoir communiquer à la population les éléments relatifs au plan de relance que nous avions mis en place avec vous, ici, dans cette enceinte. Raison pour laquelle nous avions choisi l'option de pouvoir utiliser les médias à travers des espaces que nous avions achetés, comme les achètent aussi d'autres entreprises pour pouvoir communiquer. Il n'y avait aucune, aucune volonté de campagne personnelle, de campagne identitaire, telle que cela a été relevé, mais bien d'informer sur les différentes mesures du plan de relance comme tel.

Cela étant, vous l'avez indiqué, l'urgence est motivée, est liée à la question de l'éventuelle signature par les FN d'un contrat d'impression à l'extérieur du canton. Ce à quoi nous assistons – et je peux rejoindre l'analyse faite par M^{me} la Députée Mutter – c'est évidemment une révolution sur le plan médiatique en particulier. Les médias écrits sont soumis à une très forte pression. Elle est engendrée par la globalisation économique, par l'évolution des technologies, par la baisse des recettes publicitaires, mais aussi par une modification des habitudes d'information. Je pars de l'idée que celui qui veut connaître les résultats de Gottéron a ouvert le site internet de *La Liberté* à partir de 22h45 hier soir et qu'il a déjà trouvé les résultats. A 1h du matin, il a trouvé sur le site internet les premiers éléments et, à partir de 4h30 ou 5h du matin, il peut même appeler le journal online. C'est une réalité que nous connaissons de plus en plus les uns et les autres. Je me suis amusée ce matin à examiner ceux qui lisaient le journal sur leur tablette, ici, au Grand Conseil; j'ai constaté que vous étiez un certain nombre! Ce sont aussi des modifications des habitudes de lecture qui justifient si vous voulez, qui expliquent – ce n'est pas une justification – l'ensemble de la révolution que connaissent aujourd'hui les médias. Dans ce sens, il y a maintenant à trouver une solution qui garantisse – c'est important et c'est là-dessus que le Conseil d'Etat entend vraiment travailler – l'indépendance et l'autonomie de nos journaux fribourgeois, journaux fribourgeois en termes aussi de

reflets de la diversité économique, culturelle, sociale que nous connaissons.

Le Conseil d'Etat peut-il stopper le cours de l'histoire? Le Conseil d'Etat peut-il, par un soutien à une imprimerie dont nous savons aussi qu'elle était de toute manière en fin de vie, modifier les éléments? Cette réponse, vous l'aurez lorsque nous répondrons à la motion. Mais vous avez constaté que ce que nous ne pouvons pas faire et modifier, ce sont les décisions des entreprises privées dans notre canton. Et les décisions ont été prises de ce point de vue-là. Il s'agit maintenant pour nous aussi de nous concentrer sur le deuxième aspect de la question et nous essayerons, indépendamment des questions précises posées par la motion, de livrer aussi nos réflexions là-dessus, parce que je pense, effectivement, qu'un débat sur le paysage médiatique fribourgeois, sur son importance pour notre développement, en particulier de son importance pour un canton bilingue, mériterait une vraie, mais une vraie discussion qui soit préparée et argumentée. Je vous remercie. De toute manière le Conseil d'Etat donnera suite à la motion, mais essayera d'en élargir la réflexion sur ces questions-là.

- > La décision d'appliquer la procédure accélérée nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil (art. 174 al. 1 LGC), soit 56 voix.
- > Au vote, cette requête est refusée par 61 voix contre 28. Il y a 2 abstentions.
- > La procédure accélérée est rejetée. Il sera répondu à cette motion dans le délai légal ordinaire.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattlinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP),

CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP). *Total: 2.*

—

- La séance est levée à 10 h 50.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—